



LMF/LL/RL/2025-269

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus, du Centre Hospitalier de Fismes et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne,

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 30 juin 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize et Paul Gérard à Vertus ;*
- *VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes ;*
- *VU la convention de direction commune du 4 novembre 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Groupe Hospitalier Sud-Ardenne*

Décide :

Article 1 : Madame Lucie DELECRAY, Directrice, est chargée de fonctions de Secrétaire Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize, Paul Gérard à Vertus, du Centre Hospitalier de Fismes et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

Article 2 : Madame Lucie DELECRAY est habilitée à représenter la Directrice Générale en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Aÿ-Champagne, Augé Colin à Avize, Paul Gérard à Vertus, du Centre Hospitalier de Fismes et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

Article 3 : Il est donné à ce titre à Madame Lucie DELECRAY une délégation générale de signature pour l'ensemble des responsabilités qui relèvent de la Directrice Générale des établissements, y compris les décisions de toute nature relatives aux personnels et à l'organisation, à l'exception des décisions portant sanction disciplinaire.

Article 4 : Madame Lucie DELECRAY a délégation pour la signature de tous les marchés publics et des pièces y afférentes ainsi que pour la signature des bons de commande, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment en matière d'achat de médicaments.

Article 5 : Madame Lucie DELECRAY a délégation de signature pour tous actes d'ordonnateur.

Article 6 : Madame Lucie DELECRAY a délégation de signature pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 7 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ou au Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 15 novembre 2025

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2025-269 le 17/11/2025

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Lucie DELECRAY	Directeur d'hôpital	LD	